



La tarification sociale de l'eau : un accès à l'eau plus solidaire



Mairie du Séquestre TARN – MIDI-PYRÉNÉES

OBJECTIF GÉNÉRAL :

Instaurer un prix de l'eau juste et équitable

OBJECTIF SPÉCIFIQUE :

Réduire les consommations d'eau des ménages

ACTIONS PRINCIPALES :

1. Suppression de l'abonnement d'eau
2. Mise en place de la tarification progressive sur la tranche « Collecte des eaux usées »
3. Sensibilisation de la population aux économies d'eau
4. Opérations d'économies d'eau dans les bâtiments communaux et les espaces verts

DURÉE DU PROJET : depuis 2009

CONTACT :

Mairie du Séquestre : Aurelle Jégo, chargée de mission Agenda 21

✉ a21-lesequestre@wanadoo.fr

🌐 www.lesequestre.fr



Une volonté politique d'inciter aux économies d'eau

La commune du Séquestre, située dans la communauté d'agglomération de l'Albigeois, compte près de 1600 habitants. L'équipe municipale a décidé, dès 2005, de mettre en place un Agenda 21 portant sur les volets économique, social et environnemental.

Parmi les priorités d'actions figuraient :

- les économies d'eau et d'énergie,
- la protection des paysages,
- la promotion de l'écomobilité,
- la propreté urbaine,
- la préservation de la biodiversité.

La tarification progressive : plus on consomme et plus on paie

Dans le cadre de cette démarche de développement durable, la municipalité a choisi d'instaurer **une tarification progressive de l'eau, aussi appelée « tarification sociale »**. Le principe : un prix unitaire de l'eau qui augmente en fonction de la fourchette dans laquelle s'inscrit le volume d'eau consommé.

Cette nouvelle tarification s'est faite en deux temps :

- janvier 2007 : suppression de l'abonnement sur la part liée à la collecte des eaux usées (24€), afin de favoriser l'accès à l'eau pour les personnes en situation de précarité,
- janvier 2009 : tarification progressive.

La nouvelle tarification porte uniquement sur ce qui correspondait à la **part communale** de la facture d'eau, à savoir la « Collecte des eaux usées » (environ 10% du total de la facture). En effet, la commune du Séquestre ne portait, en 2009, ni la compétence « Traitement des eaux usées », dévolue à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, ni « Distribution de l'eau potable », qui revenait au Syndicat du Dadou. Depuis janvier 2010, l'ensemble de la compétence « Assainissement » (collecte + traitement) a été transférée à la Communauté d'Agglomération, sans toutefois que ce transfert de compétence n'ait modifié la spécificité de cette nouvelle tarification.



TARIFICATION PROGRESSIVE PORTANT SUR LA PART « COLLECTE DES EAUX USÉES »

| CONSOMMATION EN M ³ | TARIFS AU M ³ |
|---|---------------------------|
| - 30 m ³ | Gratuit |
| 30 m ³ < x < 60 m ³ | 0,15 € par m ³ |
| 60 m ³ < x < 100 m ³ | 0,25 € par m ³ |
| 100 m ³ < x < 150 m ³ | 0,40 € par m ³ |
| 150 m ³ < x < 200 m ³ | 0,55 € par m ³ |
| + 200 m ³ | 0,70 € par m ³ |

La tarification répond aux trois principes du développement durable : environnemental, social et économique, comme aime le rappeler Gérard Poujade, maire du Séquestre :

- Elle est **environnementalement efficace** : les habitants sont sensibilisés au fait que moins ils consomment, moins ils payent. Le « petit consommateur » est donc valorisé et encouragé dans ses efforts quotidiens de lutte contre le gaspillage, tandis que le « gros consommateur » est tenté de réduire sa consommation. Elle permet donc de limiter les prélèvements dans la rivière Dadou.
- Elle est **socialement juste** : une fois l'abonnement supprimé, le prix de l'eau devient plus juste. Auparavant, le prix moyen du mètre cube était en effet plus élevé pour les « petits consommateurs », et avantageait au contraire les « gros consommateurs ».
- Elle est **économiquement viable** : avec la mise en place de la tarification progressive, les prix sont fixés de telle sorte que les recettes pour la commune restent identiques aux précédentes, et que le budget communal d'eau et d'assainissement soit équilibré.

Aller plus loin dans les économies d'eau

La tarification progressive de l'eau s'inscrit dans une démarche plus globale d'économies d'eau mise en place sur la commune.

Dans les **bâtiments communaux**, les robinets sont désormais équipés de boutons poussoirs, de mousseurs hydroéconomiques et les chasses d'eau sont à double-commande.

Concernant les **espaces verts**, 80% des espaces fleuris sont équipés d'arrosage programmé la nuit. Des sondes pluviométriques coupent automatiquement l'arrosage en cas de pluie. Les massifs sont paillés pour limiter l'évaporation de l'eau et les essences locales et économes en eau sont privilégiées. Des cuves de récupération d'eau permettent aussi d'utiliser l'eau de pluie pour l'arrosage des espaces verts.

Tout au long de la démarche, les **habitants** du Séquestre ont été **informés** des actions engagées par la commune : articles dans le journal municipal, réunions publiques, distribution d'économiseurs d'eau pendant la Cérémonie des Vœux du Maire...



Le Séquestre - crédit photo Mairie du Séquestre ©

DES RÉSULTATS AU RENDEZ-VOUS

Les retours, suite à la mise en place de cette tarification, sont positifs et encourageants : 82% des habitants ont vu le montant de leur **facture diminuer**. Gérard Poujade insiste sur le fait que « même ceux pour qui la facture a dû augmenter ne se sont jamais plaints ». Concernant les **économies d'eau** réelles, les relevés montrent une **réduction de 7%**. Elle est probablement due à la nouvelle tarification, mais aussi à la sensibilisation aux économies d'eau réalisée auprès des habitants.

Le Séquestre pionnier en matière de solidarité dans l'alimentation en eau

Traditionnellement en France, la tarification de l'eau comprend une part d'abonnement et une part variable qui augmente proportionnellement à la consommation. C'est un tarif dégressif qui correspond à cette logique : « plus on consomme, plus le prix au m³ baisse ».

Le **7 février 2011**, une **loi relative à la solidarité** dans les domaines de l'alimentation en eau et de l'assainissement vient remettre en question ce principe. Elle vise à renforcer la solidarité dans le secteur de l'eau et de l'assainissement des particuliers en subventionnant le niveau de consommation correspondant au minimum vital d'accès à l'eau, et en permettant d'écarter les effets pervers liés à l'instauration d'une tarification progressive (effet de seuil pour les familles nombreuses, revente de voisinage, recherche de source d'approvisionnement propre...).

Elle formule un ensemble de propositions concernant la tarification de l'eau parmi lesquelles :

- la tarification progressive,
- la réduction de la part fixe,
- la gratuité des premiers mètres cube.

La loi du 7 février 2011 donne désormais un **cadre réglementaire** aux engagements politiques en faveur de la tarification progressive des collectivités comme le Séquestre.

La France rejoint ainsi la liste des **nombreux pays** qui se sont déjà engagés dans une tarification progressive de l'eau : Belgique, Espagne, Grèce, Italie, Malte, Maroc, Turquie, Vietnam, Tunisie ¹...



LES QUATRE COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU EN FRANCE :

- Distribution de l'eau d'alimentation : **43 %**
- Collecte et assainissement des eaux usées : **31 %**
- Redevance Agence de l'Eau : **20,5 %**
- TVA : **5,5 %**

Source : CNRS

PRIX MOYEN DE L'EAU POTABLE EN FRANCE : **3,40 /M³**

Source : Agence de l'Eau Adour-Garonne

1. Mise en œuvre du droit à l'eau potable dans les pays de l'OCDE – Henri Smets